

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FONCTION PUBLIQUE



PROGRAMME 148

FONCTION PUBLIQUE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits	14
Justification au premier euro	19
Opérateurs	38

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry LE GOFF

Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'Etat et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS). Un décret, en date du 22 décembre 2016, est venu consacrer le rôle de DRH de l'Etat de la DGAFP en renforçant sa mission de pilotage et de coordination de la politique des ressources humaines commune au trois versants de la fonction publique et en rénovant les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant tous les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation,...).

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter-fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, l'activité de la DGAFP s'articule autour de cinq missions principales :

- Accompagner la transformation des politiques ressources humaines : la DGAFP met en œuvre le chantier transversal d'évolution du cadre de gestion des ressources humaines dans le contexte du programme « Action publique 2022 » (rénovation du dialogue social, assouplissement du recours au contrat, rénovation des outils d'appui aux réformes, aux transitions professionnelles et aux plans de départ volontaires, rénovation de la politique des rémunérations) et a notamment élaboré en 2018 avec l'ensemble des ministères un schéma directeur des politiques de formation et une feuille de route de transformation numérique de la fonction RH ;
- Faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré : la DGAFP contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives de 5 millions d'agents publics. L'agenda social de 2019 a porté sur de nombreux sujets comme l'égalité professionnelle, la santé et sécurité au travail, le handicap. Les principaux chantiers de transformation de la fonction publique ont également donné lieu à des concertations avec les organisations syndicales, principalement sur la rénovation des instances de dialogue social, le recours au contrat et l'appui aux mobilités et transitions professionnelles ;
- Fournir une expertise et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en politique salariale. Elle assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.
- Fédérer les acteurs des politiques RH autour des priorités du Gouvernement : la DGAFP anime différents réseaux d'acteurs intervenant dans le champ des ressources humaines des ministères afin d'organiser l'échange d'expériences et d'informations pour une meilleure mutualisation des innovations et des bonnes pratiques. Elle a structuré notamment le rôle du COPIL des DRH ministériels afin de mettre en œuvre les nouvelles orientations du Gouvernement. Elle pilote et coordonne les actions des plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) pour prolonger son action interministérielle au niveau régional. Elle organise également des échanges de pratiques avec le secteur privé (Comité des DRH publics/privés ; lien avec l'ANDRH...).
- Construire une fonction publique plus innovante, plus souple et plus efficace : à ce titre, la DGAFP a initié et piloté plusieurs chantiers parmi lesquels la continuité des fonds celui de l'innovation RH pour soutenir les projets innovants des agents publics, celui de l'amélioration des conditions de travail pour cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail, la création du fonds « égalité professionnelle » suite à la signature du protocole d'accord en novembre 2018.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent en effet uniquement, dans leur dimension interministérielle, sur les trois actions suivantes, afin de tenir compte des nouvelles missions de la DGAFP :

- formation des fonctionnaires
- action sociale
- appui et innovation RH.

S'agissant de **la formation des fonctionnaires**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement aux subventions pour charge de service public versées aux opérateurs en charge de la formation initiale des futurs cadres supérieurs de l'État - l'École nationale d'administration (ENA) ainsi que celle des futurs attachés d'administration formés dans les instituts régionaux d'administration (IRA). Une part des crédits est, par ailleurs, consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser, notamment par l'échelon interministériel déconcentré, le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle**, ils représentent une part importante des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

L'action 3 du programme regroupe en outre quatre fonds interministériels (celui de l'innovation RH, l'amélioration des conditions de travail, celui de l'égalité professionnelle et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui permettent à la DGAFP de répondre aux objectifs et missions assignés par le décret du 22 décembre 2016. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Depuis 2019, les crédits dédiés à l'apprentissage dans le cadre d'une action créée en 2016 ne sont plus portés par le programme « fonction publique » mais par les budgets ministériels.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les actions prioritaires de la DGAFP pour 2019 ont été les suivantes :

1) la refonte du contrat social avec les agents publics

La DGAFP a conduit, avec les organisations syndicales représentatives et les employeurs des trois versants de la fonction publique, des concertations engagées dès le printemps 2018 et qui se sont prolongées en 2019. Au terme de ce processus, **la loi de transformation de la fonction publique est parue au Journal officiel le 7 août 2019** dont les 5 axes majeurs sont les suivants :

- **Axe 1 - Promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics ;**
- **Axe 2 - Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;**
- **Axe 3 - Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;**
- **Axe 4 - Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;**
- **Axe 5 - Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.**

2) La réforme des modalités de recrutement et de formation des attachés d'administration au sein des instituts régionaux d'administration

La DGAFP a engagé une réforme structurelle des **modalités de recrutement et de formation des attachés d'administration au sein des IRA**, conformément aux recommandations du rapport consacré aux dépenses de formation initiale et continue de l'État, remis par l'Inspection générale des finances en octobre 2016 et aux orientations du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État.

Le décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration est l'aboutissement de cette réforme. A compter de septembre 2019, la formation initiale est axée sur le développement des compétences, un accompagnement personnalisé adapté aux projets professionnels de l'élève et la mise en place de deux promotions (contre une avant la réforme). Les prises de postes intervenant sur **deux périodes** (la première en septembre, la seconde en mars), les besoins des services seront plus facilement comblés. Jusqu'en 2016, les IRA formaient 620 élèves. En 2017, ce nombre a été porté à 730. **En 2020, ce sont 820 nouveaux cadres** qui prendront un premier poste dans les services de l'État.

3) Le développement des compétences pour répondre aux besoins des politiques publiques

Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2018-2020, **validé par le Gouvernement le 30 janvier 2018**, est l'outil de pilotage des politiques de formation au sein de la fonction publique de l'État. Il s'intègre dans la démarche de transformation de l'action publique et s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'investissement (mesure 22). Son ambition est d'engager une modernisation et une transformation profonde de l'appareil de formation de l'État. Le schéma directeur est décliné en région par les plates-formes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines.

Ce schéma directeur est structuré autour de **cinq axes stratégiques** (transformation de l'action publique, culture numérique, management, transitions professionnelles, plus grande efficacité des outils de formation) qui guident les politiques de formation à tous les niveaux d'actions pendant la période 2018-2020,

4) La fonction publique socialement responsable

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, principe constitutionnel, garanti à tous des droits égaux. Dans la dynamique lancée par le Président de la République en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la fonction publique a signé, le 30 novembre 2018, un accord avec la majorité des organisations syndicales représentatives des agents publics et par des représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique, qui s'est appliqué dès 2019. Plusieurs mesures essentielles de l'accord sont prévues par la loi n°2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

- obligation pour les employeurs publics d'élaborer et de mettre en œuvre un **plan d'action égalité professionnelle**,
- obligation de mettre en place un **dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes**,
- **exclusion de l'application du délai de carence pour les congés maladies pendant la grossesse**,
- renforcement du **dispositif des primo-nominations équilibrées**,
- conservation des **droits à avancement en cas de congé parental ou de disponibilité** pour élever un enfant dans le limite d'une durée de cinq ans.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique
INDICATEUR 1.1	Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP
INDICATEUR 1.2	Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement

sur des dispositions statutaires communes

OBJECTIF 2**Optimiser la formation initiale des fonctionnaires**

INDICATEUR 2.1

Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA

OBJECTIF 3**Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale**

INDICATEUR 3.1

Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale

INDICATEUR 3.2

Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche

Fonction publique

Programme n° 148 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR 1.1

Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP	%	Non déterminé	85,8	90	90	90	100

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, bureau de la politique salariale et des rémunérations / Département des études statistiques et des systèmes d'information.

Mode de calcul : L'indicateur est le résultat du ratio entre les effectifs des agents ayant perçu effectivement le RIFSEEP (IFSE et CIA) dans l'année et les effectifs des corps devant adhérer au RIFSEEP (dénominateur).

INDICATEUR 1.2

Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	299	299	<=293	299	297	<=299
Part des corps de fonctionnaires de l'Etat régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées	%	62	63	>=63		63	>=62

Commentaires techniques

IMPORTANT : il y a une erreur de saisie sur la réalisation 2018 qui s'établit à 299 et non 293 pour l'indicateur "Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année"

Source des données : DGAFP ; Bureau des statuts particuliers et des parcours de carrière (4SPC)

Mode de calcul : Le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1^{er} janvier 2005.

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Part des agents des filières administratives, sociale et technique s'inscrivant dans un dispositif de simplification indemnitaire

La prise en compte des fonctions, des responsabilités et du mérite dans la rémunération des fonctionnaires participe de la modernisation de la gestion des ressources humaines (GRH) dans la fonction publique de l'État. La modernisation de la politique salariale passe également par la simplification et la lisibilité des régimes indemnitaires. Elle constitue l'un des quatre chantiers majeurs de la concertation sur la refondation du contrat social avec les agents publics engagée par le Gouvernement en 2018.

Jusqu'en 2012, la prime de fonctions et de résultats (PFR) a constitué l'instrument de cette modernisation et de cette rationalisation du paysage indemnitaire mais elle était limitée à la filière administrative. Un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP – décret n° 2014-513 du 20 mai 2014) s'est donc substitué progressivement à la PFR afin de couvrir un plus grand nombre de fonctionnaires. La vocation transversale du RIFSEEP - il est, en effet, applicable à toutes les catégories statutaires ainsi qu'à toutes les filières - et englobante - il n'est pas, par principe, cumulable avec les primes et indemnités de même nature - en fait désormais le cadre de référence pour l'ensemble des agents de la fonction publique de l'État percevant des primes fonctionnelles ou statutaires. Avec le complément indemnitaire annuel (CIA), le RIFSEEP permet en outre un déploiement plus large de la rémunération au mérite.

Au 31 décembre 2019, près de 360 000 agents de l'État, répartis dans 262 corps et emplois bénéficient du RIFSEEP, dont 13 corps et emplois interministériels et 249 corps et emplois ministériels, sans compter les fonctionnaires des cadres d'emploi homologues de la fonction publique territoriale.

En 2019, le nombre d'adhésions au RIFSEEP s'est ralenti du fait du report de l'adhésion de plusieurs corps et emplois, dont ceux de la filière technique du ministère de la transition écologique et solidaire. On peut néanmoins noter l'adhésion de plusieurs corps emblématiques - comme l'inspection générale de l'administration ou les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts - ou de corps techniques comme ceux de l'opérateur Météo France ou les inspecteurs de santé publique vétérinaire.

Plusieurs travaux ont donc été engagés en 2019 afin d'assouplir les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP par les employeurs :

En premier lieu, la situation des corps et emplois dont l'adhésion n'est aujourd'hui pas planifiée, et qui figurent à l'annexe 3 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014 précité, a été réexaminée.

En second lieu, une réforme du cadre de l'homologie entre les corps et emplois de la fonction publique de l'État et les cadres d'emplois de la fonction publique de l'État a été engagée afin de faciliter l'extension du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale. Cette réforme a abouti à la publication du décret relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Enfin, la modification du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité a été décidée. En effet, si dans un premier temps la mise en œuvre du RIFSEEP a obéi à une logique de planification volontariste des adhésions, il convient désormais, après la réussite de cette première étape, de passer à une seconde étape qui repose sur un système d'adhésions plus souple, sans référence à un calendrier contraint. Cette souplesse permettra de mieux prendre en compte les problématiques ressources humaines, sociale et budgétaire des ministères. Cette réforme a ainsi mis fin au calendrier des adhésions, qui s'effectueront désormais par un simple arrêté ministériel.

Parallèlement, l'accompagnement RH des employeurs sera poursuivi pour exploiter au mieux les possibilités offertes par le dispositif, en particulier en matière de rémunération au mérite et de reconnaissance des responsabilités.

Indicateur 1.2 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction

Fonction publique

Programme n° 148 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'indicateur de performance comptabilisait, au titre de la prévision 2019 actualisée, 299 corps « vivants » de fonctionnaires de l'Etat, dont 63% sont régis par des dispositions statutaires totalement harmonisées (modalités de carrières et traitement indiciaire strictement identiques entre plusieurs corps de même niveau).

Le nombre de corps vivants s'établit fin 2019 à 297 suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019 d'un décret procédant à la fusion de corps d'inspection générale (3 corps « vivants » : inspections générales de l'éducation nationale et de la recherche, inspection générale de l'éducation nationale, inspection générale de la jeunesse et des sports, et 1 corps en extinction : inspection générale des bibliothèques).

La grande stabilité du nombre de corps recensés au sein de la fonction publique de l'Etat entre 2018 et 2019 démontre que le processus de simplification de l'architecture statutaire de la fonction publique de l'Etat, initié dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), a cessé de produire ses effets.

Aussi, l'indicateur relatif à la part des corps régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées, mis en place en 2018 pour mesurer l'impact des mesures d'harmonisation des carrières et des traitements indiciaires prévues par le protocole PPCR sur l'architecture statutaire de la FPE, devient moins pertinent et n'est pas reconduit en 2020 ce pour quoi la prévision actualisée 2019 n'est pas renseignée.

OBJECTIF 2**Optimiser la formation initiale des fonctionnaires****INDICATEUR 2.1****Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	61 560	59920	69719	66 825	62921	59909
Coût complet annuel d'un élève ENA	€	81 571	85080	84104	85 918	82494	83674

Commentaires techniques

Source des données : IRA, ENA

Mode de calcul :

Pour les IRA, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

En ce qui concerne l'ENA, il s'agit d'un coût complet qui consiste, à partir du compte financier de l'opérateur, à identifier les charges directement imputables à la formation initiale des élèves puis à ventiler une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'ENA distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de scolarité et de stage.

Le coût annuel d'un élève de l'ENA en formation initiale s'établit à 82 494 € en 2019 contre 85 080 € en 2018. Le coût de prise en charge employeur (60 264 €) est en forte baisse (-5%) par rapport à 2018 du fait des économies réalisées sur les affectations de stage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

IRA :

L'année 2019 est une année de transition : du 1er janvier au 31 août ont été formés la dernière promotion issue du dispositif antérieur de formation, soit 730 élèves sur les 8 premiers mois de l'année, et l'entrée en vigueur de la réforme de la formation au 1^{er} septembre 2019 a permis d'accueillir 410 élèves de septembre à décembre 2019, soit sur 4 mois.

Au total pour 2019 ce sont 623 ETP élèves qui ont été formés. Cette baisse du nombre d'ETPT a mécaniquement entraîné l'augmentation de l'indicateur pour l'année 2019 par rapport à l'année 2018.

Pour 2020, la baisse de l'indicateur reflète l'impact en année pleine de la réforme et les économies générées, tout en permettant la hausse du nombre d'élèves formés.

ENA :

La baisse du coût par élève illustre l'exécution satisfaisante du plan de transformation de l'École.

Néanmoins, cet indicateur est à manipuler avec prudence : il est difficilement comparable au coût par élève des autres écoles de formation car les périmètres de calcul ne sont pas exactement similaires. De plus, sa variation est très dépendante du nombre d'élèves. Ainsi, un simple report de scolarité peut le faire varier cet indicateur à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre.

OBJECTIF 3

Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR 3.1

Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part du coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale dans le coût total pour l'Etat	%	5,64	5,24	5,47	5,35	5,74	4,4

Commentaires techniques

Source des données : Rapports annuels de gestion établis par les prestataires ; situations financières et tableaux de bord mensuels établis par les prestataires.

Mode de calcul : le coût de gestion correspond à la rémunération des prestataires de service. Le pourcentage (part du coût de gestion) est calculé en effectuant le rapport du coût de gestion sur le coût total pour l'État (aides versées aux agents + sommes versées aux prestataires + rémunération de tiers éventuels chargés notamment de l'émission ou de l'envoi des titres).

Les prestations d'action sociale concernées sont les chèques-vacances, le chèque emploi service universel destiné à la prise en charge partielle des frais de garde engagés par les agents de l'État pour la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans (CESU 0-6 ans) ainsi que l'aide à l'installation des personnels de l'État.

Fonction publique

Programme n° 148 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.2**Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche	%	8 720	8475	8400	8 200	7462	8000

Commentaires techniques

Source des données : DGAF, bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Mode de calcul : Le coût moyen est obtenu en effectuant le rapport du coût complet de réservation des berceaux (coût de la réservation du berceau sur toute la durée du marché, même lorsque celui-ci court d'une année civile à l'autre) sur le nombre de berceaux réservés pour l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 : COÛT DE GESTION DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS CHARGÉS DE LA GESTION DE CERTAINES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**

Le mode de calcul prenait en compte, jusqu'en 2018, les dépenses constatées au cours de l'exercice budgétaire considéré. Il résultait de cette méthode une forte sensibilité de l'indicateur aux aléas de gestion.

S'agissant de l'AIP par exemple, la mise en œuvre du principe d'annualité budgétaire à compter de 2017 s'était traduite par la fin du paiement des aides du premier trimestre de l'année n+1 en fin d'année n. Cette évolution avait entraîné une augmentation sensible de la part des dépenses consacrée aux coûts de gestion en 2017 sans que cela corresponde à une hausse des frais d'instruction par dossier payés au prestataire. De même, concernant le CESU 0-6 ans, le paiement en 2018 de nombreuses factures se rapportant à la gestion 2017 aurait induit à méthode constante une hausse de la part du coût de gestion sans rapport avec une hausse des frais d'instruction par dossier payés au prestataire.

Afin de neutraliser l'impact des aléas de gestion, le résultat de l'indicateur est calculé en prenant en compte les dépenses payées au titre des prestations réalisées au titre de l'exercice considéré et non, comme auparavant, les dépenses constatées au cours de l'exercice budgétaire.

Le résultat 2019 (5,74%) est plus élevé que la prévision 2019 actualisée (5,35%) :

- le coût de gestion de l'AIP a diminué en 2019 (1,99% contre 2,21% en 2018), en raison de la baisse des frais de gestion en 2019 dans un contexte de léger recul du nombre de bénéficiaires ;

- le coût de gestion du chèque-vacances a augmenté en 2019 (8,64% contre 8,22% en 2018) en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires en 2019, les coûts de gestion n'étant pas systématiquement proportionnels au volume de bénéficiaires : c'est le cas notamment d'une partie du coût induit par l'instruction de cette prestation qui intègre tous les demandeurs avant même leur éligibilité à la prestation ;

- le coût de gestion du CESU 0-6 ans a augmenté en 2019 (3,02 % contre 2,21 % en 2018) en raison de la baisse constatée du nombre de bénéficiaires de cette prestation, les coûts de gestion de cette prestation n'étant pas systématiquement proportionnels au volume de bénéficiaires (même logique que pour le chèque-vacances).

INDICATEUR 3.2 : COÛT MOYEN ANNUEL DE RÉSERVATION D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Le coût moyen de réservation d'une place en crèche en 2019 s'est établi à 7 462 €. Ce résultat, meilleur que la prévision 2019 ainsi que la cible fixée pour 2020, résulte de la renégociation à la baisse de certains marchés. Cet indicateur permet de porter une attention particulière aux prix proposés par les candidats lors de la passation des

marchés. Son suivi est en outre un élément clé dans la programmation des réservations. La baisse du coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche permet en effet, à coût constant, d'envisager la réservation de nouvelles places.

Fonction publique

Programme n° 148 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000 127 353	76 499 753 76 510 252		5 678 483 5 709 766	82 378 236 82 347 371	82 378 236
02 – Action sociale interministérielle		109 971 944 107 560 947	4 724 027 2 584 203	3 917 526 6 864 386	118 613 497 117 009 537	121 648 497
03 – Appui et innovation des ressources humaines		4 587 866 4 471 657	1 680	68 760	4 587 866 4 542 097	4 587 866
Total des AE prévues en LFI	200 000	191 059 563	4 724 027	9 596 009	205 579 599	208 614 599
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 190 683		+2 190 683	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 000		-175 278		-176 278	
Total des AE ouvertes	199 000		207 395 004		207 594 004	
Total des AE consommées	127 353	188 542 856	2 585 883	12 642 912	203 899 005	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000 127 353	76 499 753 76 615 750		5 678 483 5 615 766	82 378 236 82 358 869	82 378 236
02 – Action sociale interministérielle		110 041 944 103 532 932	4 654 027 1 112 646	3 917 526 6 921 640	118 613 497 111 567 219	121 648 497
03 – Appui et innovation des ressources humaines		4 587 866 4 647 854	179 670	68 760	4 587 866 4 896 284	4 587 866
Total des CP prévus en LFI	200 000	191 129 563	4 654 027	9 596 009	205 579 599	208 614 599
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 190 683		+2 190 683	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 000		-3 539 748		-3 540 748	
Total des CP ouverts	199 000		204 030 534		204 229 534	
Total des CP consommés	127 353	184 796 536	1 292 316	12 606 166	198 822 372	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000 154 092	78 519 368 77 869 174		5 678 483 5 795 756	84 397 851	84 397 851 83 819 022
02 – Action sociale interministérielle	380	112 117 864 108 802 595	6 856 375 1 744 522	500 000 3 643 861	119 474 239	122 412 239 114 191 358
03 – Appui et innovation des ressources humaines	29 800 000	4 944 354 4 819 016	182 190	22 000	34 744 354	34 744 354 5 023 206
Total des AE prévues en LFI	30 000 000	195 581 586	6 856 375	6 178 483	238 616 444	241 554 444
Total des AE consommées	154 472	191 490 785	1 926 712	9 461 617		203 033 586

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000 154 092	78 519 368 77 837 739		5 678 483 5 896 756	84 397 851	84 397 851 83 888 587
02 – Action sociale interministérielle	380	112 217 739 107 364 950	6 700 000 1 274 838	500 000 3 663 764	119 417 739	122 355 739 112 303 932
03 – Appui et innovation des ressources humaines	29 800 000	5 000 854 5 407 363	198	22 000	34 800 854	34 800 854 5 429 561
Total des CP prévus en LFI	30 000 000	195 737 961	6 700 000	6 178 483	238 616 444	241 554 444
Total des CP consommés	154 472	190 610 052	1 275 036	9 582 520		201 622 080

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	154 472	200 000	127 353	154 472	200 000	127 353
Rémunérations d'activité	150 371	190 200	124 751	150 371	190 200	124 751
Cotisations et contributions sociales	3 721	9 800	2 602	3 721	9 800	2 602
Prestations sociales et allocations diverses	380			380		
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 490 785	191 059 563	188 542 856	190 610 052	191 129 563	184 796 536

Fonction publique

Programme n° 148 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	115 483 773	116 873 310	114 298 201	114 603 040	116 943 310	110 551 881
Subventions pour charges de service public	76 007 012	74 186 253	74 244 655	76 007 012	74 186 253	74 244 655
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 926 712	4 724 027	2 585 883	1 275 036	4 654 027	1 292 316
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 744 522	4 724 027	2 584 203	1 275 036	4 654 027	1 112 646
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	182 190		1 680			179 670
Titre 6 – Dépenses d'intervention	9 461 617	9 596 009	12 642 912	9 582 520	9 596 009	12 606 166
Transferts aux ménages	6 021 382	6 917 526	6 417 211	6 121 586	6 917 526	6 254 857
Transferts aux entreprises	8 265		2 713 083	8 265		2 839 083
Transferts aux collectivités territoriales	2 315		742 956	2 315		742 564
Transferts aux autres collectivités	3 429 655	2 678 483	2 769 663	3 450 354	2 678 483	2 769 663
Total hors FdC et AdP		205 579 599			205 579 599	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 000			-1 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 015 405			-1 349 065	
Total*	203 033 586	207 594 004	203 899 005	201 622 080	204 229 534	198 822 372

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 917 745	3 035 000	2 190 683	3 917 745	3 035 000	2 190 683
Total	3 917 745	3 035 000	2 190 683	3 917 745	3 035 000	2 190 683

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		13 879		13 879				
03/2019		54 657		54 657				
04/2019		3 460		3 460				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019		189 833		189 833				
06/2019		377 275		377 275				
08/2019		146 567		146 567				
09/2019		244 901		244 901				
10/2019		275 152		275 152				
11/2019		468 621		468 621				
12/2019		416 338		416 338				
Total		2 190 683		2 190 683				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019		966 308		961 895				
Total		966 308		961 895				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		1 302 989						
Total		1 302 989						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		2 101 953		1 383 679				
Total		2 101 953		1 383 679				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 000	4 546 528	1 000	5 885 322
Total					1 000	4 546 528	1 000	5 885 322

Fonction publique

Programme n° 148 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 561 933		4 536 257	1 000	4 546 528	1 000	5 885 322

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	200 000 127 353	82 178 236 82 220 018	82 378 236 82 347 371	200 000 127 353	82 178 236 82 231 516	82 378 236 82 358 869
02 – Action sociale interministérielle		118 613 497 117 009 537	121 648 497 117 009 537		118 613 497 111 567 219	121 648 497 111 567 219
03 – Appui et innovation des ressources humaines		4 587 866 4 542 097	4 587 866 4 542 097		4 587 866 4 896 284	4 587 866 4 896 284
Total des crédits prévus en LFI *	200 000	205 379 599	205 579 599	200 000	205 379 599	205 579 599
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 000	+2 015 405	+2 014 405	-1 000	-1 349 065	-1 350 065
Total des crédits ouverts	199 000	207 395 004	207 594 004	199 000	204 030 534	204 229 534
Total des crédits consommés	127 353	203 771 652	203 899 005	127 353	198 695 019	198 822 372
Crédits ouverts - crédits consommés	+71 647	+3 623 352	+3 694 999	+71 647	+5 335 515	+5 407 162

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Crédits du titre 2

Les crédits de titre 2 du programme 148, 127 353€, correspondent à la formation interministérielle déconcentrée, assurée par des fonctionnaires au profit des agents de l'Etat (72 423€) et à l'organisation d'une partie du concours des IRA assurée par le service inter-académique des examens et concours (SIEC) soit 54 930€.

Les crédits non consommés s'expliquent par des difficultés rencontrées par certaines PFRH dans la mise en place du SIRH "dialogue 2" par le ministère de l'intérieur.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	200 000	206 711 700	206 911 700	200 000	206 711 700	206 911 700
Amendements	0	-1 332 101	-1 332 101	0	-1 332 101	-1 332 101
LFI	200 000	205 379 599	205 579 599	200 000	205 379 599	205 579 599

Les crédits du programme ont été diminués en AE et en CP par l'amendement n°II-8 de l'Assemblée Nationale pour un montant de 1 332 101 € en hors titre 2.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Au PLF 2019, la maquette n'a pas été modifiée. En cours d'année, le fonds égalité professionnelle a été créé.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant affectés les crédits votés en loi de finances sont les suivants :

- l'arrêté du 7 mars 2019 portant report de crédits généraux pour un montant de 2 101 953 € en AE et de 1 383 679 € en CP ;
- l'arrêté du 27 février 2019 portant report de fonds de concours pour un montant 966 308 € en AE et de 961 895 € en CP ;
- l'arrêté du 4 février 2019 portant report des autorisations d'engagements affectées non engagées pour un montant de 1 302 989 € en AE ;
- la loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé :
 - 0,001 M€ en AE et en CP en titre 2,
 - 4,5 M€ en AE et 5,9 M€ en CP en hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts par voie de fonds de concours pour un montant total de 2 190 682 € concernent :

- les aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structures de garde collective : 2 075 196 € ;
- la participation du FIPHFP au financement de la prestation chèque vacances au bénéfice des travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat : 107 148 € ;
- la contribution des organismes conventionnés aux travaux de rénovation des restaurants inter-administratifs : 8 338 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 000	4 603 528	4 604 528	1 000	4 603 528	4 604 528
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-57 000	-57 000	0	-57 000	-57 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 000	4 546 528	4 547 528	1 000	4 546 528	4 547 528

Crédits du titre 2

La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificatives pour 2019 a annulé le montant de la réserve de précaution, soit 1 000 €.

Crédits du hors titre 2

Le programme a fait l'objet :

- d'un dégel de 57 000 € correspondant au montant des crédits de formation alloués dans le cadre du grand plan d'investissement et exonérés de régulation budgétaire,
 - d'un surgel de 1 338 794 € en CP,
- portant ainsi la réserve de précaution à 5 885 322 €.

En fin de gestion, les crédits de cette réserve ont été intégralement annulés par la loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificatives pour 2019.

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 207 395 004	CP ouverts en 2019 * (P1) 204 030 534
AE engagées en 2019 (E2) 203 771 652	CP consommés en 2019 (P2) 198 695 019
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 1 183 190	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 18 770 317
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 440 162	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 179 924 702

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 26 541 787					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -23 738					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 26 518 049	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 18 770 317	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 7 747 733
	AE engagées en 2019 (E2) 203 771 652	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 179 924 702	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 23 846 950
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 31 594 682
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 13 846 950
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 17 747 732

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 sont évalués à 31,6 M€ et correspondent principalement :

- à la réservation des berceaux en crèches pour 23,2 M€;
- au marché de prestations sociales à bons de commande (CESU - garde d'enfants 0-6 ans) pour 2,9 M€ ;
- au versement des allocations diversité pour 1,4 M€
- à la réservation de logements pour 1,2 M€ ;
- à la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 1,1 M€ ;
- à des opérations des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) pour 0,8 M€ ;

JUSTIFICATION PAR ACTION

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01

Formation des fonctionnaires

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	200 000	82 178 236	82 378 236	127 353	82 220 018	82 347 371
Crédits de paiement	200 000	82 178 236	82 378 236	127 353	82 231 516	82 358 869

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) assure l'animation, la coordination et le pilotage de la politique de formation pour les agents de l'État. Dans ce cadre elle est chargée de piloter l'élaboration, en lien avec les ministères, d'un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Ce document cadre fixe, pour trois ans, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères. L'actuel schéma directeur couvre la période 2018-2020.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des actions interministérielles, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.

- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région.

La DGAFP assure par ailleurs la tutelle administrative, juridique et financière des écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place dans 25 écoles de service public dont l'ENA et les IRA. Aujourd'hui au nombre de 28, dont une nouvelle classe ouverte en 2019 à l'ENA, elles offrent plus de 700 places et ont pour vocation d'aider des candidats issus de milieux défavorisés à préparer les concours externes de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. Par ailleurs, le financement des allocations diversité gérées par les préfetures contribue à une plus grande diversité des profils. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant, sous condition de ressources, une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B. Leur versement est également conditionné à des critères d'assiduité des candidats dans leur préparation aux concours.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale). Une part de la subvention qui leur est versée assure également depuis 2009 le financement des classes préparatoires intégrées aux IRA (CPI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	200 000	127 353	200 000	127 353
Rémunérations d'activité	190 200	124 751	190 200	124 751
Cotisations et contributions sociales	9 800	2 602	9 800	2 602
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	76 499 753	76 510 252	76 499 753	76 615 750

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 313 500	2 265 897	2 313 500	2 371 395
Subventions pour charges de service public	74 186 253	74 244 355	74 186 253	74 244 355
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 678 483	5 709 766	5 678 483	5 615 766
Transferts aux ménages	3 000 000	3 040 000	3 000 000	2 946 000
Transferts aux entreprises		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités	2 678 483	2 639 766	2 678 483	2 639 766
Total	82 378 236	82 347 371	82 378 236	82 358 869

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- FORMATION INTERMINISTÉRIELLE :

Prévision LFI 2019 : 2,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 2,2 M€ en AE et 2,3 M€ en CP

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, la dotation budgétaire est, pour sa majeure partie, destinée à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2018-2020.

Ainsi, la dotation consacrée à la formation interministérielle des fonctionnaires a permis de financer en 2019 :

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,35 M€ en AE et 0,39 M€ en CP ;
- des actions de formation interministérielle mutualisées :
 - au niveau central pour 0,82 M€ en AE et 0,94 M€ en CP pour financer des offres de formation interministérielles, en particulier en direction des managers (conduite du dialogue social) et dans le cadre de la professionnalisation des filières achats et ressources humaines.
 - à l'échelon déconcentré pour 1,05 M€ en AE et 1,02 M€ en CP. Ces actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers à la formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'État en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

- Ecole Nationale d'administration (ENA)

Prévision LFI 2019 : 30,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 30,6 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public 2019 s'élevait à 30,3 M€ après un abondement de 0,4 M€ par redéploiement de crédits de la formation et de l'action sociale interministérielle et déduction de la réserve de précaution. L'exécution s'établit à 30,6 M€ intégrant notamment une augmentation spécifique de 0,3 M€ pour participer au financement de dépenses d'entretien d'infrastructures.

- Instituts régionaux d'administration (IRA)

Prévision LFI 2019 : 44,01 M€ en AE et en CP

Réalisé : 43,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public 2019 s'élevait à 43,7 M€ après déduction de la réserve de précaution.

DÉPENSES D'INTERVENTION

ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Prévision LFI 2019 : 3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 3,04 M€ en AE et 2,94 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 1 K€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits de fonctionnement.

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B. La réalisation est légèrement au-dessus de la prévision du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

Prévision LFI 2019 : 2,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 2,2 M€ en AE et en CP

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n°200-1215 du 11 décembre 2000,

AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

- IPAG/CPAG

Prévision LFI 2019 : 0,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,4 M€ en AE et en CP

Les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG) proposent des classes (CPI) destinées à apporter un soutien matériel et pédagogique à des candidats d'origine modeste dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique, ce qui permet à ces candidats de disposer de conditions matérielles adéquates en vue de leur réussite.

- AUTRES SUBVENTIONS

Prévision LFI 2019 : 0,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,09 M€ en AE et en CP

Des subventions ont été versées :

- à l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) de Maastricht, centre de formation et de recherche sur l'administration publique et la politique européenne pour un montant de 55 K€ ;

- à l'Agence Française d'expertise technique internationale d'un montant de 20 K€ dans le cadre du soutien au réseau GIF-MENA pour un projet de coopération administrative, le renforcement des capacités institutionnelles pour une intégration régionale et une paix durable ;

- à l'Institut Paul Delouvrier d'un montant de 5K€ pour la réalisation d'une deuxième session des Carrefours sur le territoire de la Région Normandie.

- à l'Agence Française d'expertise technique internationale d'un montant de 10 K€ pour la mise en œuvre de l'accord ministériel franco-québécois.

Action 02**Action sociale interministérielle**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		121 648 497	121 648 497		117 009 537	117 009 537
Crédits de paiement		121 648 497	121 648 497		111 567 219	111 567 219

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'Etat et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'Etat employeur.

Les agents de l'Etat participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de représentants siégeant au comité interministériel consultatif d'action sociale (CIAS) des administrations de l'Etat. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article 9 du titre Ier du statut général des fonctionnaires. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant), directement gérées par la DGAFP au niveau central, ou collective (logement, crèche, restauration) et font, dans ce cas, l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

Depuis une modification intervenue en 2012, le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des agents de l'Etat permet aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires.

Une campagne d'intégration des établissements publics dans l'action sociale interministérielle a permis le transfert en PLF 2019 de 271 359 € en provenance de 11 programmes différents.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	112 971 944	107 560 947	113 041 944	103 532 932
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	112 971 944	107 560 947	113 041 944	103 532 932
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 759 027	2 584 203	4 689 027	1 112 646
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 759 027	2 584 203	4 689 027	1 112 646
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 917 526	6 864 386	3 917 526	6 921 640
Transferts aux ménages	3 917 526	3 377 211	3 917 526	3 308 857
Transferts aux entreprises		2 667 083		2 793 083
Transferts aux collectivités territoriales		709 776		709 384
Transferts aux autres collectivités		110 317		110 317
Total	121 648 497	117 009 537	121 648 497	111 567 219

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES :**Prévision LFI 2019 :** 84,2 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 79,3 M€ en AE et 79 M€ en CP**- LES AIDES AUX FAMILLES :****Prévision LFI 2019 :** 71,3 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 63,9 M€ en AE et 63,2 M€ en CP**A) CHÈQUES-VACANCES :****Prévision LFI 2019 :** 38,4 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 37,1 M€ en AE et 36,8 M€ en CP

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution et remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Il repose sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015.

La dépense 2019 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2019 (-1,37 M€ en AE et -1,68 M€ en CP) en raison d'une diminution, déjà observée lors de l'exercice 2018, du nombre de demandeurs, du nombre de bénéficiaires et de plans de financement, notamment du fait de barèmes non révisés depuis 2011, provoquant sans doute l'éviction d'une partie des bénéficiaires au fil des années.

B) CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :**Prévision LFI 2019 :** 32,9 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 26,7 M€ en AE et 26,4 M€ en CP

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

En 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établit à 400 € et 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple.

Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide est toujours délivrée sans plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2019 en AE est largement inférieure à la LFI 2019 (-6,1 M€ en AE et -6,5 M€ en CP) en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires observée depuis 2014 qui s'est poursuivie en 2019 (57 569 ouvertures de droits).

- L'AIDE AU LOGEMENT :**Prévision LFI 2019 :** 8,7 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 10,9 M€ en AE et 11,2 M€ en CP**A) AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP) :****Prévision LFI 2019 :** 8,4 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 7,7 M€ en AE et 7,9 M€ en CP

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement). Le montant de la prestation était majoré à 900 € pour les agents affectés en Île-de-France, PACA ou au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le montant de droit commun s'élevant à 500 € pour une affectation dans une autre région. Depuis l'entrée en vigueur de la circulaire du 21 juin 2018 relative à l'aide à l'installation des personnels, la majoration à 900€ concerne les agents résidant dans les zones ALUR ou les agents qui exercent la majeure partie de leurs fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La prestation est attribuée sous conditions de ressources, son barème étant aligné sur celui du chèque-vacances. Elle se voit donc également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM).

Le montant total des dépenses en 2019 est légèrement inférieur à celui de la LFI 2019 (-0,7 M€ en AE et -0,5 M€ en CP). En effet, la baisse du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2019 (9 582 contre 10 343 en 2018) avec un impact faible sur la dépense malgré tout, en raison des frais de gestion supportés.

B) LE LOGEMENT D'URGENCE :

Prévision LFI 2019 : 0,3 M€ en AE et CP

Réalisé : 3,3 M€ en AE et en CP

0,5 M€ en AE et en CP ont été consommés en titre 3 et 2,7 M€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention.

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents soudainement placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Le montant total des dépenses en 2019 porté à 3,3 M€ est supérieur à celui de la LFI 2019 (+3 M€ en AE et en CP) en raison notamment de la signature d'une nouvelle convention de logement temporaire en Île-de-France (69 logements pour une vingtaine d'années, soit 2,7M€).

Toutefois, les besoins en logement d'urgence, pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), restent en effet difficiles à anticiper avec précision.

- SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS) :

Prévision LFI 2019 : 4,1 M€ en AE et 4,2 M€ en CP

Réalisé : 4,6 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 58 K€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention.

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéfices des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré.

Le montant total des dépenses en 2019 est supérieur à celui de la LFI 2019 (+0,5 M€ en AE et +0,7 M€ en CP) et témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions.

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES :

Prévision LFI 2019 : 25,6 M€ en AE et en CP

Réalisé : 28,3 M€ en AE et 25,0 M€ en CP

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

LES AIDES AUX FAMILLES :**- RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES****Prévision LFI 2019 :** 25,6 M€ en AE et 25,4 M€ en CP**Réalisé :** 30,4 M€ en AE et 26,8 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention. Sur les crédits de fonctionnement la dépense s'élève à 30,2 M€ en AE et à 26,7 M€ en CP.

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). Les réservations, dont la gestion est confiée aux préfets, font l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle.

Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique. Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, 1000 places en crèches supplémentaires seront réservées d'ici 2021.

L'exécution 2019 à 28,3 M€ en AE et 24,9 M€ en CP hors fonds de concours est supérieure à la LFI en AE (+2,7 M€) en AE et inférieure en CP (-0,5 M€) en raison d'une augmentation du nombre de places réservées en 2019 (+337 places), qui impacte principalement les AE compte tenu de l'architecture des marchés régionaux renouvelés.

Par ailleurs, cette prestation bénéficie de crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont la consommation s'est élevée à 2,11 M€ en AE et 1,86 M€ en CP.

L'AIDE AU LOGEMENT :**- LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX****Prévision LFI 2019 :** 0,2 M€ en CP**Réalisé :** 0,1 M€ en CP

Compte tenu d'erreurs d'imputation entre les crédits de fonctionnement et les crédits d'intervention, la dépense sur cette prestation s'est élevée à 0,1 M€ en CP.

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Le parc de logements étant maintenu à son niveau actuel, les crédits en CP sont destinés à couvrir les engagements liés aux conventions pluriannuelles conclues précédemment et donnant lieu à la livraison de logements en 2020.

L'exécution 2019 en CP reste conforme à la prévision LFI 2019.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**- RESTAURATION****Prévision LFI 2019 :** 4,6 M€ en AE en CP**Réalisé :** 3,9 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

Cette dépense se décompose en 2,6 M€ en AE et 1,1 M€ imputés en crédits d'investissement, 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP imputés à tort en crédits de fonctionnement et 0,8 M€ en AE et en CP en crédits d'intervention.

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité du parc de 92 restaurants inter-administratifs (RIA).

L'exécution totale 2019 est inférieure à la prévision LFI 2019 (-0,7 M€ en AE et -2,2 M€ en CP). Cet écart repose principalement sur des retards et glissements de travaux liés à certaines opérations.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE**Prévision LFI 2019** : 3,9 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 3,2 M€ en AE et CP

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses bénéficiaires et, d'autre part, sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la CNAV.

3,6 M€ en AE et 3,7 M€ correspondant à diverses prestations ont été imputés à tort en crédits d'intervention.

Action 03**Appui et innovation des ressources humaines**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		4 587 866	4 587 866		4 542 097	4 542 097
Crédits de paiement		4 587 866	4 587 866		4 896 284	4 896 284

Le décret du 22 décembre 2016 a conduit la DGAFP à se réorganiser, modifiant dans plusieurs domaines son positionnement vis-à-vis des ministères en mettant en valeur la dimension stratégique et prospective de son action. Celle-ci a trouvé sa traduction dans les crédits de cette action avec les deux fonds créés en 2018 : fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIAC) et fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines (FSIRH) ainsi qu'avec le fonds d'innovation RH (FIRH) créé en 2017. Les crédits d'études et de communication contribuent à l'appui des politiques de ressources humaines, nouvelles missions de la DGAFP.

Au cours de l'année 2019, le fonds d'égalité professionnelle a été créé suite au protocole d'accord d'égalité professionnelle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 587 866	4 471 657	4 587 866	4 647 854
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 587 866	4 471 357	4 587 866	4 647 554
Subventions pour charges de service public		300		300
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 680		179 670

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 680		179 670
Titre 6 : Dépenses d'intervention		68 760		68 760
Transferts aux entreprises		16 000		16 000
Transferts aux collectivités territoriales		33 180		33 180
Transferts aux autres collectivités		19 580		19 580
Total	4 587 866	4 542 097	4 587 866	4 896 284

FONDS D'INNOVATION RH :**Prévision LFI 2019 :** 1 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,9 M€ en AE et en 0,8 M€ CP

Les dépenses d'un montant de 0,83 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été imputés en crédits de fonctionnement et 33 K€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention. Par ailleurs, 20 K€ ont été rattachés sur l'action 01.

La consommation pour l'exercice 2019 a été de 0,89 M€ en AE et de 0,86 M€ en CP soit 89 % de la dotation disponible. Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux. De ce fait, il arrive que certains projets prennent du retard (131 K€ n'ont pu être consommés en gestion 2019 pour cette raison) ou que les porteurs renoncent au financement (ce qui représente 29 K€). Les projets retenus et financés ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable.

Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets mais qui se complète par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique.

Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience sur le projet ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 100 initiatives sont présentes sur la BIRH avec un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites.

Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH se structure tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :**Prévision LFI 2019 :** 1 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,7 M€ en AE et en CP

Des dépenses d'un montant de 9 K€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention.

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018, l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail.

Le FIACT a été lancé sur la base d'un appel à projet national et ses modalités de mise en œuvre ont été précisées par une circulaire. Le FIACT a permis de financer 64 dossiers en 2019 sur 164 dossiers déposés par les administrations pour un montant de près 4 600 000 €.

FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH :

Prévision LFI 2019 : 1,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 1,4 M€ en AE et en CP

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

L'exécution 2019 est légèrement supérieure à la dotation LFI : 1 800 097 € a été versé en 2019 pour la mise en œuvre du volet numérique du compte personnel de formation ainsi que 325 082 € au titre des charges évaluatives 2018 soit un montant de 2 125 179 €. De ce montant a été retranché un avoir 2018 de 325 082 € ce qui établit la consommation 2019 à 1 384 794 €.

FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :

Prévision LFI 2019 : 0 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,4 M€ en AE et en CP

Des dépenses d'un montant de 9 K€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention.

Le fonds égalité professionnelle a été mis en place au cours de l'année 2019. Il a permis de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et co-construite.

Pour cette même campagne en 2019, le nombre de dossiers reçus s'élève à 51, pour 42 dossiers lauréats, qui proposent des actions de formation, de communication et de sensibilisation.

COMMUNICATION ET ETUDES :

Prévision LFI 2018 : 1,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 1,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Ces crédits ont permis de financer :

- plusieurs programmes d'études et de recherche, pour 0,4 M€ en AE et **0,3 M€ en CP**, concernant la discrimination dans l'accès à l'emploi public, les conditions de travail, le devenir et le cheminement des jeunes sortants de formation initiale.

- des actions de communication, pour **0,5 M€ en AE** et **0,7 M€ en CP** :

- impression et diffusion de rapports et de guides méthodologiques élaborés par la DGAFP, gestion et diffusion de la lettre électronique "Trajectoires" ou le panorama de presse électronique et diverses dépenses telles que celles du site institutionnel "fonction-publique.gouv.fr";
- organisation de journée d'études et de séminaire dans le domaine de la gestion des ressources humaines et participations à des colloques et salons.

- des dépenses informatiques pour un montant total de 0,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP, dont 0,2 M€ en CP imputés sur des crédits d'investissement, qui concernent :

- l'inscription au **concours des IRA** (acquisition logiciel, hébergement logiciel, solution dématérialisation et réalisation des copies du concours),

- la maintenance, l'hébergement et l'assistance utilisateur de la solution **SAFIRE** (Système d'information pour l'animation et la formation interministérielle régionale),
- l'évolution et la maintenance du portail "Place de l'emploi public",
- le développement, l'hébergement et l'assistance utilisateur du projet de **MENTOR** (plate-forme de formation à distance),
- l'hébergement, la maintenance et l'assistance utilisateur du **simulateur d'entretiens**.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

0,2 M€ en CP ont été dépensés sur les projets informatiques,

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

0,07 M€ ont été imputés à tort sur des crédits de titre 6 concernant principalement le fond d'innovation RH et les études et enquêtes,

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)	30 173 000	30 173 000	30 581 382	30 581 382
Subventions pour charges de service public	30 173 000	30 173 000	30 581 382	30 581 382
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	44 013 000	44 013 000	44 851 073	44 851 073
Subventions pour charges de service public	44 013 000	44 013 000	44 851 073	44 851 073
Universités et assimilés (P150)	0	0	313 790	313 790
Transferts	0	0	313 790	313 790
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	130 396	130 396
Subventions pour charges de service public	0	0	25 120	25 120
Transferts	0	0	105 276	105 276
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	14 000	14 000
Transferts	0	0	14 000	14 000
Total	74 186 000	74 186 000	75 890 641	75 890 641
Total des subventions pour charges de service public	74 186 000	74 186 000	75 457 575	75 457 575
Total des transferts	0	0	433 066	433 066

Les écarts entre les prévisions LFI des subventions pour charges de service public et les montants réellement versés correspondent :

- aux montants de la réserve initiale ;
- à un abondement de 0,4 M€ de la subvention versée à l'ENA par redéploiement des crédits de la formation et de l'action sociale interministérielle ;
- à un complément de subvention de 0,3 M€ versé à l'ENA pour participer au financement de dépenses d'entretien d'infrastructure.

De plus, des dépenses, relevant de l'action 3 du programme, d'un montant de 300 € en AE et CP ont été imputées à tort sur des crédits de subvention pour charges de service public.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENA - Ecole nationale d'administration	Réalisation 2018	437	13	3	3	0
	Prévision 2019	467	12	3	0	0
	Réalisation 2019	408	12	3	3	0
IRA - Instituts régionaux d'administration	Réalisation 2018	820	2	0	0	0
	Prévision 2019	728	5	0	0	0
	Réalisation 2019	712	0	0	0	0

Fonction publique

Programme n° 148 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2018						
Prévision 2019						
Réalisation 2019						
Total		1 257	15	3	3	0
	0	1 195	17	3	0	0
	0	1 120	12	3	3	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 328	1 257
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	-10	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-123	-118
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	1 195	1 120

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-336	-336

OPÉRATEURS

ENA - ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Après deux années de mise en œuvre du plan de transformation de l'École, le compte financier 2019 confirme le net redressement des comptes entamé en 2018 en constatant un solde budgétaire excédentaire pour la première fois depuis 8 ans.

Cet excédent a été dégagé grâce aux efforts conjugués de la tutelle et des agents. Il permet d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives à l'École qui retrouve des marges de manœuvre financières indispensables pour poursuivre ses missions et sa transformation en optimisant ses conditions de travail dans le cadre d'un développement dynamique

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						4
Transferts						4
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						493
Transferts						493
P148 – Fonction publique	31 070	31 070	30 173	30 173	30 581	30 581
Subventions pour charges de service public	31 070	31 070	30 173	30 173	30 581	30 581
P333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées					61	61
Transferts					61	61
Total	31 070	31 070	30 173	30 173	30 642	31 139

La subvention en LFI était de 30,2 M€. La subvention a été majorée par un complément de subvention de 0,4 M€ en début de gestion et un abondement exceptionnel de 0,3 M€ accordé en fin de gestion.

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	28 910	27 474	Subventions de l'État	30 281	30 581
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>6 061</i>	<i>5 869</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>30 281</i>	<i>30 581</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 099	10 965	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		95	Autres subventions	1 361	1 404
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 576	2 607	Autres produits	7 771	8 294
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>2 576</i>	<i>2 607</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>1 728</i>	<i>12</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>1 716</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	40 009	38 533	Total des produits	39 413	40 279
Résultat : bénéfice		1 745	Résultat : perte	596	
Total : équilibre du CR	40 009	40 279	Total : équilibre du CR	40 009	40 279

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	252	2 625
Investissements	700	652	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	9	3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	700	652	Total des ressources	261	2 628
Augmentation du fonds de roulement		1 976	Diminution du fonds de roulement	439	

* Voté

Le résultat patrimonial évolue de -0,6 M€ en BI à +1,7 M€ du BI au CF 2019. Cette amélioration résulte de l'augmentation des produits de 0,86M€ (subvention : +0,12M€, les ressources propres : + 0,52 M€ et autres subventions : +0,22 M€) et d'une diminution des charges de 1,48M€ personnel : -1,44M€ k€ et fonctionnement : 0,04M€)

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 896	28 896	27 823	27 823
Fonctionnement	9 085	8 524	8 363	8 287
Intervention	0	0	0	0
Investissement	700	700	693	646
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 681	38 120	36 879	36 756
Dépenses de pensions civiles globales	6 061	6 061	5 869	5 869

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	34 988	35 864
Subvention pour charges de service public	30 281	30 281
Autres financements de l'État	27	19
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 286	1 243
Recettes propres	3 394	4 321
Recettes fléchées	2 697	2 998
Financements de l'État fléchés	48	86
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	2 649	2 912
Total des recettes (C)	37 685	38 863
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 106
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	435	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Actions internationales et européennes	2 094	2 094	1 243	1 171	0	0	0	0	3 337	3 265
	2 045	2 045	1 300	1 364	0	0	0	0	3 345	3 409
Formation des élèves de l'ENA en formation initiale	11 180	11 180	1 588	1 495	0	0	3	3	12 771	12 678
	10 894	10 894	1 257	1 262	0	0	11	11	12 162	12 167
Formations continues	2 893	2 893	1 579	1 487	0	0	0	0	4 472	4 380
	2 746	2 746	1 574	1 564	0	0	0	0	4 320	4 310
Préparation aux concours de l'encadrement supérieur	5 971	5 971	580	546	0	0	0	0	6 551	6 517
	5 164	5 164	772	769	0	0	10	10	5 945	5 942
Recherche et publications	481	481	116	110	0	0	0	0	597	591
	484	484	95	106	0	0	0	0	580	591
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	709	709	260	245	0	0	0	0	969	954
	764	764	231	231	0	0	0	0	995	995
Support	5 568	5 568	3 719	3 470	0	0	697	697	9 984	9 735
	5 727	5 727	3 133	2 990	0	0	672	625	9 533	9 342
Total		28 896	9 085	8 524	0	0	700	700	38 681	38 120
		27 823	8 363	8 287	0	0	694	646	36 880	36 756

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	435	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	7	3
Autres décaissements non budgétaires	0	9 037
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	442	9 041
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 676
Abondement de la trésorerie fléchée	1 255	851
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	825
Total des besoins	442	10 716

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 106
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	7	19
Autres encaissements non budgétaires	0	8 591
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	7	10 716
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	435	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 690	0
Total des financements	442	10 716

* Voté

Le compte financier 2019 constate un niveau de recettes en augmentation et un niveau de dépenses en diminution par rapport aux prévisions, ce qui engendre un abondement de la trésorerie (+1,68 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	450	479	420
– sous plafond	437	467	408
– hors plafond	13	12	12
<i>dont contrats aidés</i>	3	3	3

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont apprentis</i>	3		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
- rémunérés par l'État par ce programme			
- rémunérés par l'État par d'autres programmes			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Par rapport aux prévisions du plafond d'emplois 2019, l'exécution enregistre une baisse de - 59 ETPT décomposée comme suit:

- 43 stagiaires;
- 16 personnels permanents.

IRA - INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

La DGAFP avec le concours des IRA a engagé en 2018 une importante réforme du recrutement et de la formation des attachés d'administration et des secrétaires des affaires étrangères. La réforme de la formation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. La mise en place d'un 2^{ème} concours a débuté à l'automne 2019 et les nouvelles épreuves de recrutement se mettent en place avec la session de concours du printemps 2020. Ces travaux visent au travers d'une diminution du temps de présence des élèves en institut, d'une part à réduire l'enveloppe de la subvention pour charges de service public répondant à l'objectif d'une diminution de 10 % à horizon 2020 fixé en 2018, d'autre part à augmenter le nombre d'élèves formés par l'organisation de 2 promotions par an portant le nombre d'élèves formés chaque année à 820 contre 730. L'année 2019, année transitoire a permis de former 730 élèves (ancienne formation) sur les 8 premiers mois de l'année, puis de faire entrer la 1^{ère} promotion de la formation rénovée au 1^{er} septembre, soit 410 élèves sur les 4 derniers mois de l'année 2019.

En parallèle des travaux d'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance se sont engagés afin de construire ce COP dont la mise en oeuvre aura lieu sur la période 2020 – 2022.

Le recrutement de deux nouveaux directeurs d'IRA s'est organisé en 2019 (Bastia et Lille). Des objectifs très précis leur ont été fixés afin de mener à bien la réforme de la formation, de développer l'innovation pédagogique, et de construire un COP ambitieux et réaliste reflétant bien le caractère interministériel des opérateurs de formation que sont les IRA, pour une formation et un accompagnement des cadres de la fonction public d'État.

Différents travaux sont aussi engagés tendant à rationaliser et optimiser les ressources, notamment dans la mutualisation de certaines opérations comme le développement de modules de formation innovants, ou la construction d'un système d'information commun aux 5 IRA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P148 – Fonction publique	44 877	44 877	44 013	44 013	44 851	44 851
Subventions pour charges de service public	44 877	44 877	44 013	44 013	44 851	44 851
P147 – Politique de la ville					58	58
Transferts					58	58
Total	44 877	44 877	44 013	44 013	44 909	44 909

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

En 2019 la SCSP des IRA nette s'élevait à 43,7 M€ après une mise en réserve de 0,4 M€, auxquels viennent s'ajouter 1,2 M€ correspondant à un rétablissement de crédits de la caisse des dépôts et consignations en paiement de la formation de 20 attachés d'administration sur l'année. L'écart de 0,4 M€ entre le montant de la subvention et le réalisé, correspond aux démissions d'élèves enregistrées sur l'année.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	37 869	36 952	Subventions de l'État	44 013	44 780
<i>dont charges de pensions civiles</i>	12 033	13 977	– subventions pour charges de service public	44 013	44 780
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 749	7 872	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	62	982
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 226	1 313	Autres produits	1 640	1 912
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	1 226	1 313	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	76	153
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	45 618	44 824	Total des produits	45 715	47 674
Résultat : bénéfice	97	2 850	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	45 715	47 674	Total : équilibre du CR	45 715	47 674

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 247	4 009
Investissements	1 914	1 557	Financement de l'actif par l'État		6
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	1 914	1 558	Total des ressources	1 247	4 022
Augmentation du fonds de roulement		2 464	Diminution du fonds de roulement	667	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La différence entre la SCSP du compte financier et celle figurant dans le tableau de financement de l'État s'explique par :

- le rétablissement de crédits de la Caisse des dépôts et consignations pour le remboursement de la formation de 20 attachés par an, établi sur la base d'une convention reconduite annuellement par avenant ;
- une subvention déléguée par le CGET, dans le cadre de la politique d'insertion des classes défavorisées pour le financement des classes préparatoires intégrées ;
- des recettes propres aux IRA enregistrées sur le développement d'offres de formation continue sur commandes spécifiques des administrations et sur la location de salles ;
- l'intégration dans les autres recettes de l'enveloppe exceptionnelle affectée aux actions innovantes de formation continue attribuée par la DGAFP sur le programme 148.

Les données utilisées pour consolider ces tableaux proviennent des IRA et de la situation de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2019, qui seront approuvés aux conseils d'administration mi-mars. Une partie des économies réalisées grâce à la réforme de la formation et du recrutement en IRA est consacrée à l'évolution des modalités pédagogiques. La conception d'outils pédagogiques innovants intégrant davantage le numérique prend du temps et l'année 2019 essentiellement consacrée aux travaux de conception de la réforme a permis de débiter quelques outils nouveaux. Un programme pluriannuel d'investissement a également été demandé aux IRA. Par ailleurs les objectifs fixés dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance en cours de finalisation, visent la cohérence entre fonds de roulement et trésorerie et à une harmonisation à terme, du niveau de fonds de roulement entre IRA.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	39 343	39 343	36 798	36 798
Fonctionnement	5 765	5 743	6 142	5 604
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 402	1 610	2 050	1 648
Total des dépenses AE (A) CP (B)	46 510	46 696	44 991	44 050
Dépenses de pensions civiles globales	12 033	12 033	11 993	11 993

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	45 850	47 041
Subvention pour charges de service public	44 013	43 785
Autres financements de l'État	406	1 111
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	62	375
Recettes propres	1 369	1 769
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	45 850	47 041
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 991
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	846	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation continue	506 5 800	1 423 1 796	1 396 1 735	0 0	0 0	0 0	0 0	1 929 7 596	1 902 7 535	
Formation initiale	30 288 22 457	2 306 1 959	2 204 1 768	0 0	0 0	0 0	0 0	32 594 24 416	32 492 24 225	
Soutien	8 549 8 541	2 036 2 387	2 143 2 101	0 0	0 0	1 402 2 050	1 610 1 648	11 987 12 978	12 302 12 289	
Total	39 343 36 798	5 765 6 142	5 743 5 604	0 0	0 0	1 402 2 050	1 610 1 648	46 510 44 991	46 696 44 050	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	846	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	46
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	846	47
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 002
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 414
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	588
Total des besoins	846	3 049

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 991
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	58
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	3 049
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	846	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	846	0
Total des financements	846	3 049

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'écart entre le réalisé et le prévisionnel s'explique pour ce qui concerne les dépenses de personnel aux démissions d'élèves, la vacance d'emplois longue pour certains IRA et le report en janvier 2020 de la taxe sur salaire et prélèvement à la source de décembre. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les prévisions pour la mise en œuvre de la nouvelle formation à partir de septembre n'ont pas été totalement réalisées, ainsi que le projet de

développement du système d'information commun aux 5 IRA qui a débuté en 2019 par un audit et se poursuivra sur les 2 années à venir.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	822	733	712
– sous plafond	820	728	712
– hors plafond	2	5	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois des cinq IRA était fixé à 728 ETPT en 2019. Le plafond d'emplois exécuté s'élève à 712 ETPT. Cet écart de 16 ETPT s'explique par des démissions d'élèves en cours d'année et des vacances de postes dans les IRA.